

## Métadonnées pour “Autres indicateurs pertinents de politique”

### Taux de mobilité vers le pays d’accueil

#### Définition

Nombre d'étudiants étrangers étudiant dans un pays donné, exprimé en pourcentage du total des inscriptions dans l'enseignement supérieur dans ce pays.

#### But

Mesurer la mobilité des étudiants entre les pays pour des raisons académiques.

#### Méthode de calcul

Nombre d'étudiants en mobilité internationale inscrits à tous les niveaux de l'enseignement supérieur (CITE 5 à CITE 8) dans un pays donné, au cours d'une année académique donnée, exprimé en pourcentage du total des inscriptions dans l'enseignement supérieur au cours de la même année académique.

$$IMR_{5t8,t} = \frac{E_{5t8 \text{ foreign},t}}{E_{5t8,t}}$$

Où :

$IMR_{5t8,t}$  = Taux de mobilité ~~dans~~ vers le pays d'accueil dans l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8) au cours de l'année académique **t**

$E_{5t8 \text{ foreign},t}$  = Nombre d'étudiants en mobilité internationale ~~dans~~ vers le pays d'accueil inscrits dans l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8) dans un pays donné, au cours de l'année académique **t**

$E_{5t8,t}$  = Nombre total d'inscriptions dans l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8) dans le pays concerné, au cours de l'année académique  $t$

### **Interprétation**

Un pourcentage élevé de taux de mobilité vers le pays d'accueil indique un degré élevé de participation des étudiants étrangers et une forte capacité du système éducatif du pays d'accueil à attirer des étudiants internationaux mobiles.

### **Type de sources de données**

Registres administratifs, y compris les systèmes nationaux d'information sur la gestion de l'enseignement (supérieur) ; et enquêtes.

### **Désagrégation**

Par sexe et niveau de la CITE.

### **Données exigées**

Effectifs scolarisés des institutions d'enseignement supérieur par pays d'origine.

### **Sources de données**

Enquête de l'ISU sur l'éducation formelle et enquête UNESCO-OCDE-EUROSTAT (UOE).

### **Standards de qualité**

Le taux de mobilité dans le pays d'accueil doit être basé sur les effectifs scolarisés à tous les niveaux de l'enseignement supérieur et types d'établissements, couvrant les niveaux CITE 5 à 8 dans tous les établissements publics et privés.

L'ISU établit des normes, élabore des questionnaires et des protocoles de contrôle de la qualité pour la communication des données par les pays ainsi que gère la base de données mondiale sur la structure des données sur l'éducation et les inscriptions dans l'enseignement supérieur par pays d'origine et sexe des étudiants.

### **Limitations et commentaires**

Un certain nombre de considérations peuvent affecter l'exactitude de l'indicateur. Par exemple, le taux de mobilité vers le pays d'accueil peut ne pas saisir correctement les étudiants mobiles inscrits sur des campus universitaires étrangers opérant dans le pays

déclarant. De plus, les critères utilisés pour définir les étudiants mobiles peuvent varier d'un pays à l'autre, ce qui peut affecter la comparabilité internationale de cet indicateur.